

**OFFRE COMMERCIALE
CONDITION PARTICULIERES**

ENERGIES DU SANTERRE est un fournisseur d'électricité et de Gaz reconnu. Nous sommes agréés par le ministère pour nos activités de fourniture.

1- Destinataire de l'offre

Nom ou Raison sociale	CIDS		
N° SIRET	40256862000031		
Code APE	4643Z		
Adresse	4 bis Av des Genets, ZI Les Ferrieres		
Code Postal	83490		
Ville	Le MUY		
Interlocuteur	M. BARICALLA Thierry		
Tél. Fixe		Portable	04 94 81 83 79
Mail	compta@lbtc.fr		

2- Objet de l'offre

Energies du Santerre vous propose la conclusion d'un contrat unique de fourniture d'énergie électrique pour le Site mentionné au §3 ci-dessous.

Ce contrat regroupe :

- la fourniture de l'énergie électrique,
- l'acheminement de l'électricité,
- la prestation de responsable d'équilibre.

3- Site de consommation

Nom ou Raison sociale	CIDS					
Adresse	ZAC LES Ferrieres II					
Code Postal	83490					
Ville	LE MUY					
Identifiant PDL ou RAE	50 022 396 087 179				GRD : ENEDIS	
Domaine de tension	BT>36 kVA			Tarif d'utilisation réseau : BT>36KVA CU		
Puissance de Tension	HPH : 84 kVA	HCH : 84 kVA	HPE : 84 kVA	HCE : 84 kVA		
Consommation estimée	HPH : 35888 632818	HCH : 30104 2114	HPE : 28002 15530	HCE : 17701 0004	soit CAR : 111 696 kWh	

4- Date d'effet et durée de la fourniture

Date de début de fourniture : 11/11/2020

Date de fin de fourniture : 31/10/2024

En cas d'acceptation de la présente Offre, le Contrat de fourniture d'énergie électrique sera conclu pour la durée mentionnée ci-dessus sous réserve des dispositions fixées à l'article des Conditions Générales (paragraphe 11).

5- Prix et structure tarifaire

PRIX DE LA FOURNITURE ELECTRIQUE		
Offre 48 mois	Prix Heures Pleines Hiver (et Pointe)	Prix Heures Creuses Hiver
	82,05 €/MWh	53,46 €/MWh
	Prix Heures Pleines Eté	Prix Heures Creuses Eté
	58,83 €/MWh	45,80 €/MWh

ABONNEMENT : 0 €/an

La saison Hiver comprend les mois de novembre à mars inclus.

La saison Eté comprend les mois d'avril à octobre inclus.

BT>36KVA CU	PRIX DE L'ENERGIE ACHAMINEMENT (TURPE Variable)	
	Prix Heures Pleines Hiver (et Pointe)	Prix Heures Creuses Hiver
	50,30 €/MWh	30,80 €/MWh
	Prix Heures Pleines Eté	Prix Heures Creuses Eté
	22,80 €/MWh	18,70 €/MWh
	PRIX DE L'ENERGIE ACHAMINEMENT (TURPE Fixe)	
		Terme fixe
		10,44 €/kVA
		Composante annuelle de Gestion (CG)
		183,60 €/an
		Composante Annuelle de Comptage (CC)
		438,00 €/an

TAXE et CONTRIBUTION					
BT>36KVA CU	TCFE	CTA	CSPE	Capa	CEE
	3,18 €/MWh	27,04% de (CG+CC)	22,50 €/MWh	2,96 €/MWh	0,00 €/MWh

Prix de l'Acheminement

Le prix de l'Acheminement est facturé par le Distributeur au Fournisseur et est ensuite refacturé par le Fournisseur au Client. Il est précisé que le Fournisseur refacturera à l'euro, l'euro ce prix.

Les coûts d'utilisation des réseaux, sont établis sur la base des puissances souscrites et des options tarifaires définies par le Client.

Les puissances souscrites et les options tarifaires seront par défaut reprises à l'identique de celles souscrites avant prises d'effet du Contrat.

Toute modification des puissances souscrites ou de la Tarification d'utilisation des réseaux ainsi que toute modification des taxes, redevances, prélèvements ou contributions portant sur les coûts d'utilisation des réseaux seront répercutées, à l'euro, l'euro sur le prix facturé au Client.

6- Taxes et Contributions

CSPE : Le tarif de la CSPE est fixé à 22,5€/MWh à compter du 1^{er} janvier 2016, en application de l'article L121-13 du code de l'Energie.

TCFE : Elles sont définies par chaque commune et chaque département. Elles dépendent de la puissance souscrite et d'un coefficient multiplicateur fixé et voté par les Conseils municipaux et départementaux. Le montant de ces taxes est fixé au profit des Elus. Elle est de 3,18 €/MWh

CEE : Energies du Santerre n'est pas soumis au Certificat d'économies d'énergies et de précarité. Il n'y aura aucune facturation pour cette contribution.

CTA : Ce montant est égal à 27,04% de la partie fixe que l'on obtient par l'addition de la composante annuelle de gestion (CG) et la composante annuelle de Comptage (CC).

TVA : 20% facturé sur le débit.

Coût de capacité annualisé pour 2020 : Les frais liés au mécanisme de Capacité (article L335-1 du Code de l'énergie) seront strictement refacturés au client.

7- Services gratuits

Energies du Santerre met à votre disposition un espace sécurisé via GFI vous permettant d'accéder à vos factures et consommations. Vous avez la possibilité d'échanger avec notre service client via ce service. Au début de chaque mois, le client recevra par voie postale une facture.

Nous rappelons que notre service client est joignable au 03 22 73 31 82 (appel non-surtaxé) du lundi au vendredi.

Horaires téléphoniques :

Lundi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h
Mardi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h
Mercredi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h
Jeudi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h
Vendredi : 8h30 à 12h / 13h30 à 16h00

Par mail :

contact@energiesdusanterre.fr

8- Facturation et modalités de règlements

Composition de la facture :

- une partie facturation sur la Fourniture, elle correspondra vos consommations électriques,
- une partie facturation sur l'acheminement, qui correspond au TURPE frais de l'utilisation du réseau,
- une partie facturation des taxes et contributions.

Le mode de paiement :

- par prélèvement à J+15 jours de la date d'émission de la facture.

Tout retard de paiement ouvrira droit, sans autres formalités, à l'application de pénalités calculées au taux d'intérêt légal multiplié par 3 appliquées au montant de la créance. En cas de non-paiement après la date limite d'exigibilité, nos services peuvent interrompre la fourniture après rappel écrit valant mise en demeure. Tout déplacement d'agent suivi ou non d'une interruption de fourniture, est facturé selon les barèmes en vigueur figurant au catalogue de prix des prestations du Gestionnaire de réseau disponible sur le site Internet du GRD.

9- Résiliation

Outre les dispositions de l'article « Résiliation » des Conditions Générales de Vente, le présent Contrat pourra être résilié sans indemnité de part et d'autre, dans les cas suivants :

- par l'une ou l'autre des Parties, à échéance du contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant le respect d'un préavis minimum de quarante-cinq (45) jours calendaires avant la date anniversaire de la prise d'effet du contrat.
- Dans ce cas, la résiliation prendra effet à la date d'échéance du contrat.

En dehors des cas de résiliation expressément définis dans le présent contrat et par dérogation à l'article « Responsabilité » des Conditions Générales de Vente, toute résiliation du contrat par le client constitue une faute du Client, laquelle donnera lieu au paiement par le Client d'une pénalité forfaitaire destinée à couvrir le préjudice subi par Energies du Santerre au jour de la résiliation effective, lui-même étant défini comme le jour où Energies du Santerre a eu connaissance de la résiliation par le GRD.

Cette pénalité, en cas de résiliation anticipée du contrat sera calculée de la manière suivante : 15 x CAR (Consommation Annuelle de Référence en MWh) x Durée du contrat (en année restante), s'applique de plein droit sans mise en demeure préalable, nonobstant la possibilité pour Energies du Santerre de réclamer l'intégralité de son préjudice. Energies du Santerre se réserve le droit de compenser cette pénalité avec les sommes éventuellement restantes dues par Energies du Santerre au titre du Contrat.

10- Dépôt de Garantie bancaire

Aucun dépôt de garantie bancaire ne sera demandé.

11- Coordonnées et correspondances

Sans préjudice des dispositions des Conditions Générales, l'ensemble des correspondances, notifications, échanges d'information relatif au Contrat de fourniture électrique se fera aux adresses suivantes :

Fournisseur :
Energies du Santerre
32 Faubourg de Bretagne 80200 PERONNE
Tél. : 03 22 73 31 82
E-mail : contact@energiesdusanterre.fr

Interlocuteur :
Mme VERDY
Tél : 03 22 73 31 82
Tél portable : 06 38 27 40 41
E-mail : commercial@energiesdusanterre.fr

66

12- Conditions de mise en œuvre de la fourniture

Le début de la fourniture est subordonné :

- à l'acceptation par le Client de la présente offre.
- à la transmission dans les délais par le client de l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'exécution du contrat de fourniture.
- Le client autorise Energies du Santerre à consulter pendant la durée du contrat et jusqu'à la dernière facturation, toutes les données nécessaires à la gestion du contrat (données techniques, historique des consommations, courbe de charge, ...) disponible sur le portail SGE, plateforme de la société ENEDIS SA, gestionnaire du réseau.

13- Date limite de l'Offre

Cette offre est valable jusqu'au :

16h

L'Offre d'Energies du Santerre se compose des présentes et des Conditions Générales du Contrat de fourniture d'énergie électrique et leurs annexes, et notamment les synthèses des Dispositions Générales relatives à l'accès et à l'utilisation du RPD déclinées par Domaine de tension établie par le GRD. En cas de contradiction, les dispositions des présentes prévalent.

- => L'acceptation du Client vaut accord irrévocable sur le prix et les modalités de la fourniture d'énergie électrique telles que précisées dans les présentes et les Conditions Générales.
- => La signature par le Client de la présente Offre est engageante et vaut conclusion du Contrat de fourniture d'énergie électrique.
- => Les télécopies, courrier électronique ou lettre, ont la valeur juridique d'un écrit et sont recevables comme preuve des obligations du Fournisseur et du Client.
- => En conséquence, en cas d'acceptation de l'Offre par le Client, les présentes porteront Conditions Particulières du Contrat de fourniture d'énergie électrique.

Pour Energies du Santerre

Nom et Prénom : Mme VERDY Florence
Fonction : Directrice

Signature

14- Acceptation de l'Offre

Si vous acceptez la présente Offre, nous vous remercions de nous faire parvenir par courrier (32 Faubourg de Bretagne – 80200 PERONNE) la présente offre datée, signée et précisant le cas échéant les options retenues et par mail à contact@energiesdusanterre.fr

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales.

Pour CIDS

A la rue le 23/09/2020

Société : CIDS
Nom : Baricelle
Fonction : Genet

Signature précédée de la mention « Bon pour accord »

Bon Pour
CIDS Accord
ZI les Ferrières II - 4 Bis Avenue des Genêts
83490 Le Muy
Tél : 04 84 81 83 79 - Fax : 04 84 51 01 26
Mail : infos@cids.fr - www.cids.fr
RCS France 811 124 336 000031
CODE APE : 4543Z - N°TVA : FR00402588620

LB

**ENERGIES
DU SENTERRE**
MANDAT de Prélèvement SEPA

Référence unique du Mandat : Version 1

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Energies du Senterre à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Energies du Senterre. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Client Payeur N°

Votre Nom : CIDS
 Votre adresse : 4 bis av. des genêts ZI Les Fenêres
23490 CE MUY
FRANCE
 Les coordonnées de votre compte : FR76 3007 7049 3221 9456 0020 078
BNCTFR21
 Nom du créancier : Energies du Senterre
 I.C.S. : FR1806528
32 FAUBOURG DE BRETAGNE
80200 PERONNE
 Type de paiement : FRANCE
 Signé à : Le Muy ☐ Paiement récurrent / répétitif ☐ Mensualisation ☒ Prélèvement à la facture
 Signature(s) : 23 09 2020

Informations relatives au contrat entre la créancier et le débiteur

Code identifiant du débiteur : CIDS
 Type de contrat : Contrat de fourniture d'énergie
 Contrat concerné : Contrat de fourniture d'énergie

A retourner à : Energies du Senterre
32 FAUBOURG DE BRETAGNE
80200 PERONNE

1. Le règlement maximum pour un seul dédit de 75 centimes.
2. Cette ligne a une longueur maximum de 33 caractères.

A NOUS RETOURNER ACCOMPAGNE D'UN RIB

Société
Marseillaise de Crédit

Relevé d'Identité Bancaire / IBAN

Titulaire du compte : CREATION INSTALLATION DEPANNAG

Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
30077	04932	21945600200	78
Agence de domiciliation : DRAGUIGNAN			
IBAN : FR76 3007 7049 3221 9456 0020 078			
Code BIC (Bank Identifier Code) : SMCTFR2A			

Société
Marseillaise de Crédit

Relevé d'Identité Bancaire / IBAN

Titulaire du compte : CREATION INSTALLATION DEPANNAG

Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
30077	04932	21945600200	78
Agence de domiciliation : DRAGUIGNAN			
IBAN : FR76 3007 7049 3221 9456 0020 078			
Code BIC (Bank Identifier Code) : SMCTFR2A			

EDF ENTREPRISES
DIRECTION COMMERCIALE REGIONALE
TSA 20248
13344 MARSEILLE CEDEX 15

LE MUY, 23/09/2020

Lettre recommandée avec AR

Objet : Résiliation de Contrat d'Electricité Reconductible société CIDS

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous informe de ma décision de mettre fin au contrat du **pdl 50022396087179**
dont vous trouverez les détails ci-après :

SITE	RAE	Compte facturation	Compte commercial
ZAC LES Ferrières II 83490 LZ Muy	50022396087179	1522678486	1-1UJWPVN

Conformément à l'article « Résiliation » du CER souscrit, le contrat prendra donc effectivement fin à sa date anniversaire, soit le **10/11/2020 à 00h00**.

Je vous précise que seul ce contrat commercial est résilié ; je ne souhaite pas la suspension de fourniture.

Je vous saurais gré de bien vouloir accuser réception de la présente résiliation.

Veuillez agréer nos sincères salutations,



Monsieur BARICALLA
Gérant

u 21/07/2020 au 21/08/2020	0	0	9540	2816 Réelle	Publication cy Initiale
du 20/06/2020 au 21/07/2020	0	0	8461	2952 Réelle	Publication cy Initiale
du 21/05/2020 au 20/06/2020	0	0	6863	1794 Réelle	Publication cy Initiale
du 20/04/2020 au 21/05/2020	0	0	5921	1782 Réelle	Publication cy Initiale
du 21/03/2020 au 20/04/2020	1834	589	2724	914 Réelle	Publication cy Initiale
du 19/02/2020 au 21/03/2020	8011	2267	0	0 Réelle	Publication cy Initiale
du 21/01/2020 au 19/02/2020	7521	2212	0	0 Réelle	Publication cy Initiale
du 21/12/2019 au 21/01/2020	7366	2632	0	0 Réelle	Publication cy Initiale
du 20/11/2019 au 21/12/2019	7744	2321	0	0 Réelle	Publication cy Initiale
du 21/10/2019 au 20/11/2019	3976	1173	2200	494 Réelle	Publication cy Initiale
du 20/09/2019 au 21/10/2019	0	0	6631	1722 Réelle	Publication cy Initiale
du 21/08/2019 au 20/09/2019	0	0	7070	2166 Réelle	Publication cy Initiale
	36452	11194	49410	14640	111696